Pas·de·Calais
Le Département

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20261012-lmc1552618-DE-1-1
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Publication électronique le : 15 octobre 2026

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Brigitte PASSEBOSC

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Laurent DUPORGE, M. Olivier BARBARIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER

(N°2026-412)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;
Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;
Vu la délibération n°2026-52 du Conseil départemental en date du 30/03/2026 « Budget Primitif de l'exercice 2026 » ;
Vu la délibération n°2023-520 du Conseil départemental en date du 04/12/2023 « Adoption du nouveau règlement budgétaire et financier à compter de l'exercice budgétaire 2024 » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 4ème commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors

de sa réunion en date du 29/09/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'affecter une autorisation de programme complémentaire de 700 000,00 € pour l'opération « Diverses RD - Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée 2026 », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

L'autorisation de programme complémentaire visée à l'article 1 est affectée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C04-843F09	2315//90843	Maintenance du réseau routier	25 000 000,00	700 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

….....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 12 octobre 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Service du pilotage et de la programmation

RAPPORT N°22

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2026

AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME CONCERNANT LA MAINTENANCE DU RÉSEAU ROUTIER

Lors du vote du budget 2026, adopté lors du Conseil départemental du 30 Mars 2026, une autorisation de programme de 25 000 000 € a été inscrite sur le sous-programme C04-843F09 « Maintenance du Réseau Routier ».

Ce sous-programme permet d'affecter les opérations de maintenance des voiries départementales (sous maîtrise d'ouvrage départementale).

Sur l'enveloppe totale des 25 000 000 € du sous-programme C04-843F09 – Maintenance du Réseau Routier :

- 23 203 000 € ont été inscrits sur l'imputation budgétaire référencée 2315//90843 « Travaux de voirie » ;
- 1 797 000 € ont été inscrits sur l'imputation budgétaire 2158//90843 « Autres installations, matériel et outillage techniques ».

Sur cette enveloppe de 23 203 000 €, 22 006 000 € ont été affectés, soit un reste à affecter de 1 197 000 €.

Sur ces 22 006 000 €, 1,2 M€ ont été affectés pour permettre la réalisation de travaux urgents et imprévus dont 900 000 € ont d'ores et déjà été délégués en Maison du Département Aménagement et Développement-Territorial (MDADT). Cette consommation relativement importante s'explique par des chantiers coûteux de comblement de sapes et de cavités souterraines, en particulier dans l'arrageois.

Il reste un montant disponible de 300 000 € qu'il convient de compléter pour faire face à des besoins potentiels d'ici la fin de l'année, dans un contexte où les évènements climatiques impactant le réseau routier voient leur fréquence augmenter.

Il est proposé d'augmenter cette enveloppe de 700 000 € et donc de réaliser une affectation complémentaire sur le dossier concerné. Après affectation de 700 000 € pour l'opération « Diverses RD – Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée 2026 », le

disponible à affecter sera de 497 000 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'affecter une autorisation de programme complémentaire de 700 000 € pour l'opération « Diverses RD – Travaux urgents suite à dégradations de la chaussée 2026 ».

La dépense s'imputera sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-843F09	2315//90843	Maintenance du réseau routier	25 000 000,00	1 197 000,00	700 000,00	497 000,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 29/09/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY